



forum UNESCO
UNIVERSITÉ ET PATRIMOINE

Communiqué de presse

L'Université d'Auvergne a signé en janvier 2010 avec le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO une lettre d'intention dans le cadre du programme Forum UNESCO-Université et Patrimoine (FUUP) pour les quatre prochaines années (2010-2014).

Forum UNESCO-Université et Patrimoine (FUUP) est un projet de l'UNESCO pour la mise en oeuvre d'activités visant à protéger et à sauvegarder le patrimoine culturel ou naturel, par le biais d'un réseau informel d'institutions de l'enseignement supérieur. FUUP est placé sous la responsabilité commune du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et de l'Université Polytechnique de Valencia (UPV, Espagne).

Depuis 2002, la Faculté de droit et de science politique de Clermont-Ferrand propose une formation en Master en Droit du patrimoine historique, naturel et culturel. Forte de cette expérience et d'un réseau de partenaires locaux et nationaux, cette formation s'est engagée aussi dans une politique de relations internationales. L'objectif du partenariat développé par l'Université d'Auvergne et le Centre du patrimoine mondial est de développer la formation et la recherche en relation avec la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel* (16 novembre 1972).

L'approche développée au sein de l'Université est destinée à une meilleure compréhension de l'existence d'une réglementation spécifique pour le patrimoine et l'instauration d'institutions spécialisées. Il s'agit d'analyser d'un point de vue juridique les mesures mises en place pour assurer la protection et la conservation du patrimoine naturel et culturel en relation avec les conditions appropriées à chaque pays. Dans une optique de droit comparé (Moyen Orient, Afrique et Chine), l'analyse des mesures juridiques adoptées en relation avec les différents systèmes juridiques intéresse aussi la question de transferts de droit entre pays, leur évolution ainsi que le processus de codification du droit du patrimoine. Cette approche relative à la norme juridique est complétée par l'analyse des services de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel tant dans le cadre de l'État que de structures décentralisées. Cette démarche combinée permet d'apprécier les interactions et les influences du droit du patrimoine avec son environnement territorial, économique, social, politique et culturel.

Ainsi l'approche juridique et institutionnelle du patrimoine dans une optique diachronique et comparée permet de préciser en quoi et comment la mise en place d'un droit du patrimoine permet de participer avec d'autres éléments à une acculturation patrimoniale.

En relation avec des universités partenaires et des organismes nationaux et internationaux, l'Université d'Auvergne va renforcer son accueil, en appui avec le Centre Michel de L'Hospital (E.A. 4232), des doctorants étrangers et développer des thèses en cotutelle internationale. L'Université souhaite enfin contribuer au développement de co-diplomations et la co-organisation de manifestations scientifiques. Les échanges organisés au cours des quatre prochaines années s'inscriront dans une démarche de valorisation qui doit se traduire par une capacité d'attraction renforcée d'étudiants et d'enseignants-chercheurs étrangers, et par une politique de publications.